

BUREAU DU JOURNAL ROUBAIX : 33, Grande-Rue, 93 TOURCOING : Rue Desarmont, 12

L'ÉCLAIR

ABONNEMENTS

Nord et Départements Limitrophes : Trois mois 4 50 Six mois 8 00 Un an 16 00

DE ROUBAIX - TOURCOING

Election Législative du 26 Mai 1895

4° CIRCONSCRIPTION DE LILLE

CANTON D'ARMENTIÈRES

Table with columns: COMMUNES, INSCRITS, VOTANTS, SOUSCRITS, BONDUEL, DANSETTE, DESROUSSEAUX, and others. Lists communes like Armentières, Cappelle, etc.

CANTON DE LA BASSÉE

Table with columns: COMMUNES, INSCRITS, VOTANTS, SOUSCRITS, BONDUEL, DANSETTE, DESROUSSEAUX, and others. Lists communes like Aubers, La Bassée, etc.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE

Table with columns: COMMUNES, INSCRITS, VOTANTS, SOUSCRITS, BONDUEL, DANSETTE, DESROUSSEAUX, and others. Lists communes like Quesnoy-sur-Deule, etc.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SOHIER, socialiste, 1895 voix BONDUEL, opport., 5746 DANSETTE, clérical, 6462 DESROUSSEAUX, cl. 3081

Il y a ballottage.

Aux élections législatives du 20 août 1893. M. Eugène Des Rotours avait été élu au premier tour, par 10963 voix, contre 3684 au candidat socialiste et à Verduyssen, anarchiste. Les opportunistes n'avaient pas présenté de candidat.

La première conclusion à tirer de ces chiffres: c'est que la quatrième circonscription de Lille reste encore inféodée au cléricalisme et à la réaction.

La seconde: c'est que la candidature officielle, dirigée surtout contre la candidature socialiste, a subi un échec irréparable sur la personne de M. Florent Bonduel, soutenu par tous les agents de l'autorité et par toutes les forces de l'administration préfectorale.

Vive donc la République sociale, qui, seule, nous délivrera du fleau clérical et du fleau opportuniste!

SEMAINE POLITIQUE

Les dioramas photographiques sont entrés dans nos mœurs. On en met partout: à la 4e page des journaux; dans les vitrines des marchands de vues; dans les enveloppes de réclamation; dans les enveloppes de réclamation; dans les enveloppes de réclamation...

C'est, à proprement parler, un nouveau mode de voyages à prix réduit. Moyennant trente centimes, vous dégustez des fromages suisses, de provenance bantliensarde; mais, avec soixante-quinze centimes, vous avez l'Helvétie entière que vous mettez en poche et que vous offrez aux regards avides de vos visiteurs.

Nos amis du Réveil du Nord et de l'Égalité ont, sans doute, subi l'entraînement général, quand ils m'ont demandé, pour leurs lecteurs, une revue pittoresque des événements politiques de la semaine. C'est un diorama comme les autres, puisque je devrais faire défiler devant vous la théorie des personnages et des événements qui auront passionné, à un degré quelconque, l'opinion publique du lundi au samedi suivant. Le dimanche étant encore jour du Seigneur ne nous offre qu'un médiocre intérêt.

J'ai accepté, mais je ne cache pas mes angoisses. Pour remplir fidèlement les prescriptions contenues dans le manuel du parfait photographe, il faut du calme, de la patience, de la minutie. Aucun détail, si puéril qu'il paraisse, ne mérite le dédain de l'opérateur.

Eh bien! Je ne me sens point ces qualités. Je ne suis ni calme, ni patient, et je ne deviens attentif qu'au moment où l'ennemi passe à ma portée. J'ai grand peur, en vérité, de ne vous présenter qu'un diorama incomplet, où la violence des vues que je vous soumettrais compensera uniquement les omissions que j'aurai commises.

Si on se doit la vérité à soi-même, on la doit surtout aux autres. Voilà pourquoi je me suis cru obligé de vous faire une profession de foi, ce qui m'a entraîné à débiter dans la carrière de photographe, par un auto-diorama, par un pose trop prolongée de mon individu devant l'objectif.

Aussi, après nous avoir dit tout le bien que je pense de moi-même, suis-je pressé de corriger cette faiblesse en disant tout le mal possible — toujours présentiellement — de Monsieur Trarieux le défenseur des lois scélérates.

Je sais bien que les avocats emploient généralement leur talent à défendre les mauvaises causes; mais, quand ils manquent — de talent, — ils devraient l'employer à ne rien dire. Grâce à cette réserve de maintien et de langue, Trarieux évite l'autre jour le plus formidable sottise que ministre ait jamais trouvées.

Il s'est opposé à l'abrogation des lois scélérates — ainsi appelées du nom de leurs auteurs — sous prétexte qu'elles n'avaient été faites que pour le mal.

qu'il impose à tout esprit judicieux, par conséquent anti-judiciaire. Ce n'est pas une raison, dirait Caligula lui-même, parce qu'une loi n'a fait que peu ou point de victimes, pour la conserver, car rien ne prouve qu'elle gardera perpétuellement cette innocuité. Une heure peut venir, où des gens de sac, en attendant qu'ils pendent au bout de la corde, s'en feront un instrument contre d'honnêtes citoyens.

Au regard du louche Trarieux, les savants n'ont aucune excuse de rechercher des remèdes aux maux dont souffre l'humanité, tant qu'il n'y a pas mort d'homme. Et l'on se demanderait avec une égale chance de paraître grotesque, pourquoi Trarieux n'introduit pas dans sa chambre à coucher un des tigres du Jardin des Plantes.

Cet animal, aussi réputé par sa douceur de caractère que les lois en question pour leur parfaite équité, éprouverait une nuit ou une autre le désir — évidemment impraticable — de cueillir une cotelette de ministre-Trarieux, qui, s'en doute, se garde bien de tenter l'expérience.

Nous demandons, nous, que la République soit délivrée de la menace permanente, qui pèse sur elle, depuis le vote des lois scélérates.

Par la volonté des centres conjoints nous resterons donc exposés aux fantaisies barbares d'un Dupuy possible. Il est vrai que le ministre nous offre une consolation: les généraux ne devront plus, à l'avenir, envoyer leurs soldats dans les officines cléricales. Seulement, les cléricaux viendront les chercher à la caserne et les généraux ne souffleront mot. Ils obéiront ainsi aux ordres ministériels et à la volonté du Très-Haut. Double avantage pour eux; le ministre les fera monter en grade, le Très-Haut les fera monter au paradis. Si, au moins, ils y restaient tous à perpétuité!

J'oublie, de dessein, de vous parler de la Commission du budget, où l'ouvrier, Jules Roche et certains autres personnalités, espoirs de la République opportuniste et de la correctionnelle, ne siègent plus.

Les affaires d'argent échappent à ma compétence, au moins dans leur détail. Je me sens mieux à l'aise pour les études en bloc. C'est ainsi que je puis annoncer au bienheureux contributeur de la République, que les impôts ne diminueront pas cette année et que, à l'instar des vieux grognards, ils pourront s'écrier encore une fois: Ah! qu'on est fier d'être français!

Quand on regarde ces colonnes... de chiffres. Cette fièvre disparaît, il est vrai, quand les sordides citoyens passent au guichet du percepteur. GERAULT-RICHARD.

Congrès international des Libres-penseurs Le prochain Congrès universel des libres-penseurs aura lieu à Bruxelles les 22, 23 et 24 septembre prochain. Les questions suivantes ont été portées à l'ordre du jour de ce congrès: 1. L'abolition de la guerre; 2. Les rapports de l'homme et de l'Etat; 3. De l'égalité de l'homme et de la femme; 4. De l'émancipation religieuse de la femme; 5. De l'attitude de la libre-pensée vis-à-vis de la démocratie chrétienne.

LA QUESTION DU JOUR

A PROPOS DE L'INTERPELLATION DENIS

Commentant les divers discours prononcés, samedi à la Chambre, le Temps estime que MM. Denis et d'Hugues n'ont traité la question juive qu'au point de vue anecdotique et partant superficiel. La véritable note, dit-il, a été donnée par M. Rouppat, au nom des socialistes.

C'est tout à fait notre avis. Et, d'ailleurs, le programme du Parti ouvrier est bien net à cet égard. Il se résume en ces mots: l'émancipation de tous les êtres, sans distinction de sexe ni de races. Les socialistes ne font donc pas la guerre à une race, pas plus qu'à un individu. Nous combattons à outrance et nous combattrons jusqu'à complète victoire l'odieuse système économique sous lequel le prolétariat est écrasé.

Et, pour le combattre, cet odieux régime économique, il nous faut bien mettre à nu ses produits criminels, qui sont les gros capitalistes, agitateurs et monopoles. Comme l'a dit Rouanet, que ceux-ci soient aryens ou juifs, peu nous importe; ils sont l'ennemi puisqu'ils volent et dépouillent et sont disposés à ne reculer devant rien pour continuer à voler et à dépouiller.

Notre attitude de quasi-abstention dans la lutte spécialisée contre les juifs, fait paraître au Temps plus pressant le péril révolutionnaire. Il avertit ses amis avec une franchise dont nous devons peut-être lui savoir gré, que s'il doit y avoir lutte, les socialistes seuls ont compris la tactique, et que nos doctrines ne peuvent que se fortifier de nouvelles adhésions.

Malgré tout, le Temps persiste à nous considérer comme les seuls dangereux. Et ma foi, il n'a peut-être pas encore tort sur ce point, s'il n'ouïsage que les privilèges à défendre, car le parti socialiste est, en effet, le seul qui soit résolu à les détruire. L. C.

LE DROIT DE GRÈVE AU SÉNAT

Cette semaine, M. Demôle, sénateur de Saône-et-Loire, déposera au Luxembourg son rapport sur le projet et la proposition de loi tendant à supprimer le droit de grève aux employés de l'Etat.

On se rappelle la genèse de cette grave question, de cet attentat atroce à la liberté ouvrière, qui a provoqué d'un bout à l'autre de la France laborieuse un cri d'unanime réprobation et de légitime indignation.

MM. Demôle, Cazot, Corlejet et Merlin avaient pris la coupable initiative d'une proposition interdisant d'une façon absolue le droit de grève aux ouvriers des chemins de fer et de toutes les exploitations de l'Etat, indistinctement.

Pour attirer les énièmes faveurs des bourgeois de Luxembourg et leur montrer qu'il marchait avec eux contre la démocratie, le gouvernement de M. Ribot déposait, le 4 mars dernier, par l'intermédiaire de M. Demôle, un projet de loi modifiant dans les conditions suivantes l'article 41 du code pénal.

Toute personne ayant amené ou maintenu, tenu d'amener ou de maintenir, à l'aide de violences, voies de fait ou manœuvres frauduleuses, une cessation concertée de travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail, sera punie des deux jours à trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 16 francs à 3,000 francs.

Le Socialisme à l'Étranger

EN ITALIE La Situation. — L'instinct de la défense et le droit à la révolte. — Les élections du 28 mai. Ces lignes vous parviendront à l'heure même où les électeurs italiens voteront pour élire la chambre qui va remplacer celle que Crispià dissout.

Dans son rapport au roi Humbert, qui précède la dissolution de la Chambre italienne, le ministre essaya de justifier les actes contraires à la Constitution qu'il avait accomplis dans ses derniers temps et de donner une raison à son coup d'Etat.

Les scandales qui avaient dû surgir inévitablement et compromettre les ministres les difficultés graves dans lesquelles s'était trouvé le gouvernement pour défendre les élections flagrantes de la loi, les abus de toutes sortes devinrent tout à coup de « hautes raisons d'Etat ». Ces hautes raisons d'Etat qui mettaient dans l'embarras le ministre et la majorité de la Chambre qui avait approuvé tacitement une grande partie des illegalités commises, motivèrent le droit de prorogation de la session « décret inspiré par la pensée patriotique de tenir haut et ferme le prestige des institutions parlementaires ».

« Il faut, continuait le rapport, faire une large épuración des listes électorales, que soulèvent des inscriptions injustes et le moment est venu pour le peuple italien

de se débarrasser de ces listes. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi.

« Il faut, continuait le rapport, faire une large épuración des listes électorales, que soulèvent des inscriptions injustes et le moment est venu pour le peuple italien

de se débarrasser de ces listes. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi.

« Il faut, continuait le rapport, faire une large épuración des listes électorales, que soulèvent des inscriptions injustes et le moment est venu pour le peuple italien

de se débarrasser de ces listes. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi.

« Il faut, continuait le rapport, faire une large épuración des listes électorales, que soulèvent des inscriptions injustes et le moment est venu pour le peuple italien

de se débarrasser de ces listes. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi.

« Il faut, continuait le rapport, faire une large épuración des listes électorales, que soulèvent des inscriptions injustes et le moment est venu pour le peuple italien

de se débarrasser de ces listes. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi.

« Il faut, continuait le rapport, faire une large épuración des listes électorales, que soulèvent des inscriptions injustes et le moment est venu pour le peuple italien

de se débarrasser de ces listes. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi. C'est à quoi nous nous sommes efforcés de faire passer la loi.

XII

LE PÈRE ET LE FILS

M. Noirtier, car c'était en effet lui-même qui venait d'entrer, suivit des yeux le domestique jusqu'à ce qu'il eût refermé la porte; puis, craignant sans doute qu'il n'écoutât dans l'antichambre, il alla rouvrir derrière lui; la précaution n'était pas inutile, et la rapidité avec laquelle maître Germain se retira, prouva qu'il n'était point exempt du péché qu'il perdait nos premiers pères. M. Noirtier prit alors la peine d'aller fermer lui-même la porte de l'antichambre, revint fermer celle de la chambre à coucher, poussa les verrous, et revint tendre la main à Villefort, qui avait suivi tous ces mouvements avec une surprise dont il n'était pas encore revenu.

— Ah ça, sais-tu bien, mon cher Gérard, dit-il au jeune homme en le regardant avec un sourire dont il était assez difficile de définir l'expression, que tu n'as pas l'air ravi de me voir? — Si fait, mon père, dit Villefort, je suis enchanté; mais j'étais si loin de m'attendre à votre visite, qu'elle m'a quelque peu étourdi.

— Mais, mon cher ami, reprit M. Noirtier en s'asseyant, il semble que je pourrais vous en dire autant. Comment! vous m'annoncez vos fiançailles à Marseille pour le 23 février, et la 3 mars vous êtes à Paris!

— Si j'y suis, mon père, dit Gérard en se rapprochant de M. Noirtier, ne vous en plaignez pas, car c'est pour

vous que j'étais venu et ce voyage vous sauvera peut-être.

— Ah! vraiment, dit M. Noirtier en s'allongeant non chalemement dans le fauteuil où il était assis; vraiment! contez-moi donc cela monsieur le magistrat, ce doit être curieux.

— Mon père, vous avez entendu parler de certain club bonapartiste qui se tient rue St-Jacques?

— N° 53? Oui, j'en suis vice-président.

— Mon père, votre sang-froid me fait frémir.

— Que veux-tu, mon cher? quand on a été proscrit par les montagnards, qu'on est sorti de Paris dans une charrette de foin, qu'on a été traqué dans les landes de Bordeaux par les limiers de Robespierre, cela vous a aguerri à bien des choses. Continuez donc. Eh bien! que s'est-il passé à ce club de la rue Saint-Jacques.

— Il s'y est passé qu'on y a fait venir le général Quesnel, et que le général Quesnel, sorti à neuf heures du soir de chez lui, a été retrouvé le lendemain matin dans la Seine.

— Et qui vous a conté cette belle histoire?

— Le roi lui-même, Monsieur.

— Eh bien, moi, en échange de votre histoire continue Noirtier, je vais vous apprendre une nouvelle.

— Mon père, je crois savoir déjà ce que vous allez me dire.

— Ah! si vous savez le débarquement de sa majesté l'empereur?

— Silence, mon père, je vous prie

pour vous d'abord, et puis ensuite pour moi. Oui, je savais cette nouvelle, et même je la savais avant vous, car depuis trois jours je brûle le pavé de Marseille à Paris avec la rage de ne pouvoir lancer à deux cents lieues en avant de moi la pensée qui me brûle le cerveau.

— Il y a trois jours! êtes-vous donc fou? Il y a trois jours, l'empereur n'était pas encore embarqué.

— N'importe, je savais le projet.

— Et comment cela?

— Par une lettre qui vous était adressée de l'île d'Elbe.

— A moi?

— A vous, otage que j'ai surpris dans le portefeuille du messager. Si cette lettre était tombée entre les mains d'un autre, à cette heure, mon père, vous seriez fusillé peut-être.

Le père de Villefort se mit à rire.

— Allons, allons, dit-il, il paraît que la Restauration a appris de l'Empire la façon d'expédier promptement les affaires. — Fustige! mon cher, comme vous y allez! Et cette lettre, où est-elle? Je vous connais trop pour craindre que vous n'ayez laissée traîner.

— Je l'ai brûlée, de peur qu'il n'en restât un seul fragment: car cette lettre c'était votre condamnation.

— Elle paraît de votre avenir, répondit froidement Noirtier; oui, je comprends cela; mais je n'ai rien à craindre puisque vous me protégez.

— Ah! diable! ceci devient plus dramatique; expliquez-vous.

— Monsieur, j'en reviens à ce club de Saint-Jacques.

— Il paraît que ce club tient au cœur de messieurs de la police, pourquoi n'ont-ils pas mieux cherché? Ils l'auraient trouvé.

— Ils ne l'ont pas trouvé, mais ils sont sur la trace.

— C'est le mot consacré, je le sais bien: quand la police est en défaut, elle dit qu'elle est sur la trace, et le gouvernement attend tranquillement le jour où elle vient dire l'oreille basse, que cette trace est perdue.

— Oui, mais moi, j'ai trouvé un cadavre; le général Quesnel a été tué, et dans tous les pays du monde cela s'appelle un meurtre.

— Un meurtre, dites-vous! mais rien ne prouve que le général ait été victime d'un meurtre: on trouve tous les jours des gens dans la Seine, qui s'y sont jetés de désespoir, qui s'y sont noyés ne sachant pas nager.

— Mon père, vous savez très-bien que le général ne s'est pas noyé par désespoir, qu'on ne se baigne pas dans la Seine au mois de janvier. Non, non, ne vous abusez pas, cette mort est bien qualifiée de meurtre.

— Et qui l'a qualifiée ainsi?

— Le roi lui-même.

Le roi! Je le croyais assez philosophe pour comprendre qu'il n'y a pas de meurtre en politique.

— En politique, mon cher, vous le savez comme moi, il n'y a pas d'hom-

mes, mais des idées; pas de sentiments, mais des intérêts; en politique on ne tue pas un homme: on supprime un obstacle, voilà tout. Voulez-vous savoir comment les choses se sont passées? Eh bien, moi je vais vous le dire. On croyait pouvoir compter sur le général Quesnel: on nous l'avait recommandé l'île d'Elbe; l'un de nous va chez lui, l'invite à se rendre rue Saint-Jacques à une assemblée où il trouvera des amis; il y vient, et là on lui déroule tout le plan, le départ de l'île d'Elbe, le débarquement projeté.

Puis, quand il a tout écouté, tout entendu, qu'il ne reste plus rien à lui apprendre, il répond qu'il est royaliste: alors chacun se regarde; alors chacun se regarde; on lui fait serment, il le fait, mais de si mauvaise grâce vraiment, que c'était tenter Dieu de jurer ainsi; eh bien, malgré tout cela, on a laissé le général sortir libre parfaitement libre. Il n'est pas rentré chez lui, que voulez-vous, mon cher? Il est sorti de chez nous; il se sera trompé de chemin, voilà tout. Un meurtre en vérité vous me surprenez.

Villefort, vous, substituez du procureur du roi, de bâtir une accusation sur de si mauvaises preuves.

Est-ce que jamais je me suis avisé de vous dire à vous, quand vous exercez votre métier de royaliste et que vous faites couper la tête à l'un des miens: « Mon fils, vous avez commis un meurtre! Non! dit-il: « Très bien, Monsieur, vous avez combattu victorieusement: à demain la revanche.

LE COMTE

de Monte-Cristo

PAR

Alexandre DUMAS

NV

L'OCRE DE CORSE.

— Alors, si tu te doutais que c'était moi, reprit le nouveau venu, en posant sa canne dans un coin et son chapeau sur une chaise, permets-moi de te dire mon cher Gérard, que ce n'est guère aimable à toi de me faire attendre ainsi.

— Lui? — nous, Germain, dit Villefort. Le domestique sortit en donnant des marques visibles d'étonnement.